



**DOCUMENTS À FOURNIR POUR TOUS LES COTITULAIRES :**

Merci de joindre à ce formulaire **une copie de l'extrait du registre des poursuites**.

Si votre candidature est sélectionnée sur la base du présent formulaire, et conformément aux recommandations du Préposé fédéral à la protection des données et à la transparence (PFPDT), nos équipes Location vous demanderont de nous transmettre les pièces justificatives suivantes avant d'établir un contrat :

- Copie d'une pièce d'identité valable (passeport, carte d'identité) pour les ressortissants suisses
- Copie du permis de séjour valable pour les ressortissants étrangers
- 3 dernières fiches de salaire ou autre(s) document(s) attestant des revenus
- Extrait original du registre des poursuites (valable maximum 3 mois)
- Attestation d'assurance RC

Il est à noter, qu'avec votre consentement, notre équipe Location pourra contacter votre employeur et/ou votre bailleur actuel afin de vérifier les informations fournies et d'obtenir des renseignements sur votre contrat de bail actuel.

**FRAIS DE DOSSIER**

À la conclusion d'un contrat de bail, un montant forfaitaire de CHF 200.- vous est facturé à titre de frais de dossier pour un appartement ou une villa (frais de plaquettes inclus), respectivement CHF 80.- pour un parking seul ou un autre objet (local, dépôt).

En cas de désistement après attribution écrite de l'objet, un montant de CHF 200.- sera réclamé en couverture des frais d'établissement du dossier et du contrat de bail.

**TRAITEMENT DES DONNÉES PERSONNELLES**

Par la signature du présent formulaire, vous atteste avoir fourni vos données personnelles librement et volontairement dans le cadre de votre demande de location. Ces données seront traitées uniquement dans ce but et conformément à la législation en vigueur.

Dans le cadre de l'étude de votre dossier, vous autorisez que votre demande d'inscription soit transmise au propriétaire ou son représentant ou que des renseignements soient sollicités auprès de tiers.

Pour de plus amples informations, nous vous invitons à consulter notre politique de confidentialité disponible sur le site internet de la Régie.

**CRITÈRES D'ADMISSION AUX LOGEMENTS IEPA**

- Être minimum en âge AVS au moment de l'entrée dans le logement.
- Avoir résidé au minimum deux ans consécutifs dans le canton de Genève durant les cinq années précédant l'entrée dans le logement.
- Avoir son domicile fiscal dans le canton de Genève.
- Avoir des besoins avérés en sécurité et en contacts sociaux.
- Obtenir un préavis positif de l'IMAD.
- Posséder des ressources financières adaptées au type d'immeuble envisagé.

Lieu et date: .....

Lieu et date: .....

Signature du candidat: .....

Signature du cotitulaire: .....

Rosset & Cie SA  
GenèveRoute de Chancy 85  
CP 650 – 1213 Petit-Lancy 1  
T +41 22 339 39 39  
E candidatures@rosset.chRosset SA  
LausanneRue de Genève 86  
1004 Lausanne  
T +41 21 313 43 13  
E candidatures.vd@rosset.chRosset SA  
FribourgRue de Romont 5  
1700 Fribourg  
T +41 26 347 28 47  
E candidatures.vd@rosset.ch

Rosset. Redéfinir l'immobilier

rosset.ch

uspf

